

Citoyenneté et Mondialisation: Participation et démocratie dans un contexte de mondialisation

Préparé par:

ELIZABETH MAY

Executive Director, Sierra Club of Canada

En préparation du Symposium

**Citoyenneté et Mondialisation:
Participation et démocratie dans un contexte de mondialisation**

Organisé par:

The Carold Institute for the Advancement of Citizenship in Social Change

Langara College, Vancouver, June 14-16, 2002

Taduction de Villers-Côté



Carol Institute remercie la Commission canadienne pour l'UNESCO
de son assistance financière pour la traduction des documents

CITOYENNETÉ ET MONDIALISATION : Participation et démocratie dans un contexte de mondialisation

« Fondamentalement, la question qu'il faut se poser est la suivante : la terre est-elle une planète ou un marché? »

Yolanda Kakabadse, Présidente, Union mondiale pour la nature

Il serait arrogant ou téméraire, peut-être même un peu des deux, de suggérer que le mouvement écologiste puisse s'entendre sur une définition unique du concept de « mondialisation ». Il y a quand même lieu de mieux définir ce qu'on entend par mondialisation afin de faire ressortir les aspects du phénomène qui sont au cœur des préoccupations des groupes environnementalistes. On comprend mieux le phénomène si, plutôt que de s'en tenir au terme éculé de mondialisation et à la notion connexe de force irrésistible et de mouvement implacable, on parle du « nouvel ordre mondial des multinationales ». Dans ce sens, cet ordre implique une réduction du contrôle démocratique des décisions prises dans la sphère publique s'accompagnant d'un accroissement du pouvoir des grandes sociétés. En d'autres termes, il s'agit de voir que la mondialisation représente fondamentalement un mouvement d'érosion de la démocratie plutôt que de libéralisation des marchés.

Nous assistons à l'émergence d'une nouvelle forme de colonialisme. Plutôt que d'être contrôlés par les États-nations, les nouveaux empires le sont par des sociétés transnationales (ST). Ces sociétés n'ont de comptes à rendre à personne d'autre que leurs actionnaires et ne font preuve de loyauté à l'égard d'aucun lieu, d'aucune culture ni d'aucun peuple. La mobilité ultime du capital permet aux ST de dévaster les ressources et les écosystèmes, puis de s'attaquer, profits intacts, à la prochaine ressource cible : forêt, pêche ou service public.

L'avance implacable de ce modèle de croissance économique a été favorisée et encouragée par l'idéologie dominante au cours de la dernière décennie du XX^e siècle. Cette idéologie s'appuie sur les dogmes suivants : l'omniprésence de l'état est mauvaise et la privatisation est bonne; les règlements visant à encadrer les activités des grandes sociétés ont des effets néfastes et qu'on doit les remplacer par des formes d'autocontrôle corporatif; enfin, le chemin vers une société riche et heureuse passe par l'adhésion à tous les desiderata des ST.

Les opposants à cette forme de globalisation antidémocratique vont plus loin que le simple soutien à l'ancien concept de souveraineté nationale. Bien qu'il soit essentiel que les institutions démocratiques nationales aient le droit de décider de ce qui se passe à l'intérieur de leurs frontières, les problèmes environnementaux nous obligent à remettre en question l'attitude de laissez-faire qui prévaut à cet égard. L'incapacité des participants au sommet de la Terre tenu à Rio en 1992 d'en arriver à conclure des accords contraignants significatifs en vue de protéger l'environnement global s'explique dans une large mesure par le refus d'empiéter sur la souveraineté nationale. Lorsqu'on lui a demandé à quoi elle attribuait l'échec de Rio (et, malgré l'attitude révisionniste de ceux qui ont été

incapables d'appliquer les fragiles accords de Rio et qui décrivent maintenant ces accords comme étant trop ambitieux, le sommet de la Terre s'est bel et bien soldé par un échec), Gro Harlem Brundtland, ancienne première ministre de la Norvège, a répondu qu'elle l'attribuait à la souveraineté nationale. Pour pouvoir lutter efficacement contre les menaces qui pèsent sur l'environnement global il faut une action internationale concertée et « globale ».

La « mondialisation » contraste clairement avec le multilatéralisme et les solutions adoptées à l'échelle internationale pour se prémunir contre les menaces qui pèsent sur l'environnement global, telles que le Protocole de Montréal sur les substances qui appauvrissent la couche d'ozone, le Protocole de Kyoto relatif aux changements climatiques ou la Convention sur la protection de la biodiversité. Les préoccupations du mouvement écologiste se sont avivées du fait que la mise en œuvre des accords visant la protection de l'environnement a été constamment entravée par un regrettable manque d'outils et par une véritable aversion à s'ingérer dans les affaires intérieures (par exemple, personne ne nous empêchera de raser nos forêts si nous décidons de le faire). Pendant ce temps-là, les accords de commerce international ont poursuivi leur marche implacable en forçant l'application impitoyable de dispositions ayant pour résultat net de réduire la souveraineté nationale.

On peut soutenir que les gouvernements ont fait preuve d'une résolution à la fois directement et inversement proportionnelle au degré de participation des ONG. Alors que le processus de Rio a permis aux ONG de se faire reconnaître et de devenir des participants à part entière, les choses sérieuses se passaient au cours des négociations du Cycle de l'Uruguay tenues dans le cadre de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT), qui se sont étendues sur une décennie. Ce cycle a donné lieu à une libéralisation agressive du commerce soutenue par une ferme volonté politique et a conduit à la création, en 1996, de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), puissant organisme centralisé de gouvernance et de sanction.

L'OMC est l'organisation internationale la plus puissante et la moins démocratique au monde. L'organisation, dont le secrétariat se trouve à Genève, a réussi à atteindre son objectif d'assurer un règlement efficient des différends commerciaux. Lorsqu'un pays est en désaccord avec la législation interne d'un autre, il peut porter plainte devant l'OMC. La procédure de règlement des différends est une procédure fermée, qui fait appel à un groupe spécial composé d'experts. Les audiences du comité sont secrètes, de sorte qu'aucun groupe environnementaliste ne pourrait y présenter d'information afférente à la justification scientifique d'une mesure visant la protection de l'environnement. Chacune des parties peut faire appel de la décision du comité, mais l'affaire est soumise à un organe d'appel qui lui aussi entend l'affaire en privé et non pas dans le cadre d'une audience publique. Avec un tel système, il n'est guère surprenant de constater que, à l'exception de la tentative scandaleuse faite par le Canada pour contester la décision française d'interdire l'amiante, tous les règlements visant la protection de l'environnement dont la légitimité a été contestée devant l'OMC ont été décrétés incompatibles avec les règles générales du GATT. Les dispositions telles que les règlements des États-Unis sur la qualité de l'air ayant trait aux essences reformulées, les lois visant à protéger les tortues de mer contre les filets à crevettes et l'interdiction d'importation de bœuf aux hormones décrétée par l'Union européenne ont toutes été déclarées contraires aux règles de l'OMC. Pour les partisans du libre-échange, les règlements en matière de protection de

l'environnement ne sont rien d'autre que des mesures protectionnistes camouflées en vert.

Une fois que le comité a rendu une décision, tout pays ayant la témérité de continuer à avoir recours à des pratiques contraires aux règles du GATT se voit imposer de lourdes amendes sous forme de sanctions commerciales approuvées par l'OMC.

L'OMC a également pris acte des questions environnementales et créé un Comité sur le commerce et l'environnement. Malheureusement, mais faut-il s'en étonner, sa préoccupation ne va pas à la destruction de l'environnement engendrée par la mêlée générale à laquelle donne lieu le commerce mondial, mais plutôt à l'entrave au commerce que pourraient constituer les règlements en matière de protection de l'environnement. Ainsi, il a remis en question la légitimité de l'étiquetage écologique volontaire (par exemple, pour les produits certifiés biologiques ou les produits forestiers du Forest Stewardship Council) eu égard aux règles du GATT. Il a également contesté la légitimité des sanctions prévues par le Protocole de Montréal à l'encontre des pays ne tenant pas compte des règles contre l'utilisation des CFC.

Jusqu'à maintenant, l'aspect le plus nuisible des interventions de l'OMC a sans contredit été sa remise en question de la légitimité des accords intervenus en matière de protection de l'environnement eu égard aux règles du GATT. Le premier de ces accords à en être victime a été le Protocole de Kyoto, qui ne comporte aucun mécanisme de sanction. L'approche réaliste dont le Canada s'était fait le défenseur en 1987 lors des négociations relatives à la protection de la couche d'ozone n'a pas été retenue à Kyoto. L'OMC n'a même pas eu à s'opposer au recours à des sanctions commerciales comme mécanisme d'application des accords, il lui a suffi de soulever la question. À Kyoto, le ministre canadien est même allé jusqu'à dire que le Canada refuserait de ratifier le protocole si celui-ci devait prévoir des sanctions commerciales, comme le proposaient certains pays.

En rétrospective, il est intéressant de constater que deux jeux d'accords globaux, l'un visant à protéger les écosystèmes de la planète contre les ravages de l'activité humaine, l'autre visant à faire en sorte que l'activité humaine ne soit entravée par aucune barrière telle que celle que constituent les embarrassantes mesures de protection de l'environnement, puissent être négociés simultanément par les mêmes gouvernements sans interaction aucune entre les deux processus. Il n'est toutefois pas difficile de déterminer quelle est la vision globale qui a prévalu. L'OMC a des dents, tandis que les accords de Rio manquent de mordant. Qui plus est, Action 21 mentionne à diverses reprises que la route du développement durable passe par la libéralisation du commerce et la libre circulation de l'investissement direct étranger. En plus de cibler de nouveaux secteurs auxquels pourrait s'étendre la libéralisation des échanges (élimination des barrières commerciales conçues pour protéger la production intérieure contre les importations moins chères), le Cycle de l'Uruguay s'est employé à donner une assise institutionnelle au GATT, une organisation mondiale s'occupant des règles régissant le commerce et prenant des sanctions extrêmement efficaces contre tout pays assez téméraire pour violer les règles du GATT.

Ces dernières négociations n'ont laissé aucune place à la participation des ONG ou du grand public.

J'ai pu assister à titre d'observateur d'ONG à la réunion plénière de la première Conférence ministérielle de l'OMC, qui a eu lieu à Singapour en décembre 1996, mais les négociations comme telles, dans la plus pure tradition de l'OMC, se sont déroulées en l'absence de représentants non seulement des ONG, mais aussi de la plupart des gouvernements. Le principal accord a été conclu dans de petites salles secondaires au cours de négociations informelles entre les représentants des pays européens, des États-Unis, du Canada et du Japon. On pouvait voir les diplomates des pays en voie de développement arpenter les corridors et demander à Martin Khor du *Third World Network* s'il était au fait de ce qui se tramait derrière ces portes closes.

La conférence de Singapour aura toutefois donné lieu à une décision importante. Les pays en voie de développement ont en effet réussi à faire corps pour bloquer l'introduction d'un traité sur l'investissement dans les délibérations de l'OMC. Les efforts déployés en vue d'élaborer un traité multilatéral visant à protéger les droits des investisseurs s'étaient intensifiés au sein de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), le traité en cours de négociation ayant été qualifié d'« Accord multilatéral sur l'investissement » (AMI). À la surprise générale, l'opposition à ce qui semblait de prime abord un point obscur à l'ordre du jour d'une réunion d'un organisme international peu connu a donné naissance à une nouvelle et puissante force internationale, le mouvement antimondialisation.

En janvier 1997, des ONG réussissent à obtenir une copie du texte provisoire de l'AMI qu'elles diffusent sur Internet. Le texte indique clairement que le nouveau traité va plus loin qu'assurer la position de dominance que le commerce s'était taillé grâce au GATT pour prévoir le versement éventuel aux entreprises d'une indemnisation pour perte de profits escomptés. La rumeur selon laquelle un nouveau projet était en voie d'être formé pour saper encore davantage la légitimité des actions gouvernementales en matière de protection de l'environnement et de réglementation nationale eut vite fait de se répandre sur Internet et par l'intermédiaire des réunions d'organismes mondiaux, telles que la réunion de la CDD au siège des Nations Unies. Face à cette opposition, l'OCDE, qui avait promis que les négociations seraient conclues au plus tard au printemps 1997, reportait la date limite au printemps 1998.

Au sein des gouvernements, il est apparu que les ministres chargés du commerce s'étaient peu préoccupés d'obtenir l'aval des titulaires de portefeuilles moins influents, tels les ministres de la culture, qui n'ont pas manqué d'exprimer des doutes au sujet de l'AMI. Le ministre français de la Culture, en particulier, a ouvertement critiqué l'effet d'homogénéisation qu'aurait le fait de traiter la culture comme un produit. Les divers éléments de la société percevant des menaces dans le texte provisoire de l'AMI se sont alors regroupés pour former une nouvelle coalition plus large comprenant des groupes environnementalistes, des syndicats, des organismes de développement, des groupes de revendication en matière de santé, des organismes culturels, des enseignants, des groupes de femmes et des Autochtones. L'Internet permit à l'opposition à l'AMI de s'étendre à l'ensemble de la planète d'une façon informelle et à une vitesse sans précédent.

Les gouvernements des pays membres de l'OCDE furent de plus en plus souvent la cible d'attaques internes pour le soutien accordé à un traité ayant pour objet de réduire le pouvoir de réglementation

de l'État-nation et d'accroître les droits de l'entreprise privée. Ironiquement, les groupes environnementalistes canadiens ont joué un rôle important au sein de ce mouvement de contestation mondial, le Canada ayant déjà été dans l'obligation de désavouer certains de ses règlements à la suite de poursuites intentées en vertu du chapitre 11 de l'Accord de libre-échange nord-américain par des entreprises des États-Unis qui prétendaient subir des pertes de profits en raison de dispositions de la réglementation en matière de protection de l'environnement. Nous n'eûmes donc pas à imaginer de scénarios apocalyptiques pour illustrer les effets délétères que pourraient avoir certaines dispositions de l'AMI sur la protection de l'environnement : il nous a suffi de faire allusion à la poursuite intentée par la société Ethyl afin de faire invalider la loi interdisant l'importation d'un additif pour l'essence neurotoxique, le MMT. Au printemps 1998, date prévue pour la conclusion des négociations relatives à l'AMI, ces dernières ont cessé sans qu'aucun accord ne soit conclu. Un nouveau mouvement mondial prenait conscience du pouvoir de la contestation démocratique.

Depuis des années, des efforts étaient parallèlement déployés afin d'obtenir la réforme ou l'arrêt des opérations des institutions financières internationales telles que la Banque mondiale et le Fonds monétaire international. Depuis la fin des années 1990, le spectre de la dette du Tiers monde fait également l'objet d'une campagne globale, « Jubilé 2000 », initialement lancée par des groupes confessionnels du Royaume-Uni. En appelant à la réduction et à l'annulation de la dette des pays pauvres fortement endettés, la campagne a amené les gouvernements à assouplir leur attitude dans le dossier.

Le réseau fougueux et maintenant bien organisé d'organismes non gouvernementaux de tous les continents apprenait en 1998 que la troisième Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce aurait lieu aux États-Unis, à Seattle, dans l'État de Washington. Conscient de sa force croissante, le mouvement a accueilli la nouvelle comme un cadeau du ciel. Les deux conférences ministérielles précédentes de l'OMC avaient eu lieu à Singapour et à Genève, deux villes ne favorisant pas le rassemblement de grandes foules de contestataires. Par contraste, Seattle était l'endroit idéal et les groupes de partout dans le monde entreprirent de s'organiser en vue d'y faire entendre leur voix. Aux États-Unis, l'élément clé ayant permis la tenue des manifestations de masse promises à l'occasion de la conférence de Seattle a été le soutien du mouvement syndical, l'AFL-CIO. Les groupes environnementalistes, du Sierra Club à Greenpeace, les groupes de protection des animaux tels que la Société protectrice contre la cruauté aux animaux, les groupes pro-démocratie et commerce, tels que le mouvement *Public Citizen* de Ralph Nader, commencèrent à se préparer au sommet de Seattle de concert avec les syndicats, les églises et un nombre sans cesse croissant d'intervenants divers préoccupés par l'impact de la globalisation de l'économie. Des préparatifs en vue du rendez-vous de Seattle furent aussi mis en route dans les pays du Sud, où des penseurs et des visionnaires tels que Martin Khor et Vandana Shiva se joignirent à des centaines d'organisations, et en Europe, où des activistes de tous les horizons mirent l'épaule à la roue. La militante canadienne Maude Barlow, directrice du Conseil des Canadiens et chef de file du mouvement d'opposition au libre-échange, a pour sa part été l'une des principales animatrices de la contestation antimondialisation de Seattle. En novembre 1999, plus de 50 000 personnes ont défilé dans les rues de Seattle.

La conférence parallèle de Seattle s'inscrivait dans une longue tradition de « sommets des peuples » tenus en marge des réunions de représentants gouvernementaux. Depuis 20 ans, les sommets économiques du G-7 donnent toujours lieu à la tenue d'un contre-sommet. De même, depuis la conférence de Stockholm en 1972, toutes les conférences des Nations Unies sur l'environnement ont été accompagnées d'un forum des ONG. Les sommets des peuples ont aidé le mouvement antimondialisation à dégager les tendances et à analyser avec une acuité politique de plus en plus grande les lacunes du modèle dominant. Ces sommets ont permis aux groupes environnementalistes d'établir des ponts avec les syndicats, les groupes interconfessionnels, les organismes de développement et d'autres groupes. Les séances de la conférence parallèle de Seattle se sont clôturées par des marches dans les rues de la ville et par d'énormes rassemblements. Une pancarte de fabrication artisanale sur laquelle on pouvait lire « Tortues et camionneurs, enfin ensemble! » témoigne avec éloquence de l'effet coaliseur qu'a eu la conférence de Seattle.

De fait, l'OMC naviguait en eaux troubles bien avant Seattle. La disproportion entre les décisions rendues par l'organisme et les exigences valides du maintien de règles commerciales équitables a fait que celui-ci a graduellement perdu sa légitimité politique. La méfiance du public allait en s'intensifiant au fur et à mesure que l'OMC obligeait les pays à désavouer leur réglementation en matière de protection de l'environnement et de santé. Les ministres chargés du commerce ne pouvaient plus envisager tenir leurs négociations derrière des portes closes. Contrairement à ce qui s'était passé lors du Cycle de l'Uruguay, le processus de négociations enclenché par l'OMC soulevait maintenant l'intérêt d'acteurs politiques autres que les négociateurs commerciaux. Le rejet de l'Accord multilatéral sur l'investissement (AMI) a fait réaliser aux titulaires des autres portefeuilles ministériels que les négociations commerciales étaient beaucoup trop importantes pour être laissées aux bons soins des ministres chargés du commerce. Les ministres de l'environnement et de la culture, en particulier, allaient dorénavant être davantage sensibilisés au processus. Ils n'avaient d'ailleurs guère le choix parce que tant le grand public que les médias d'information avaient cessé de percevoir les questions commerciales comme quelque chose de mystérieux et que, après l'échec de l'AMI, il était clair pour un mouvement des citoyens toujours plus nombreux qu'il était possible de gagner des batailles sur le front du commerce mondial.

Les négociations en préparation de la troisième Conférence ministérielle ne s'étaient pas bien déroulées. En plus d'un an, aucun progrès n'avait été réalisé quant à la rédaction du texte provisoire d'une déclaration des ministres participants. Deux semaines avant la conférence de Seattle, les entretiens préparatoires tenus à Genève se sont soldés par un échec. Tout devrait donc être négocié à partir de rien à Seattle.

La conférence de Seattle allait rester gravée dans les mémoires par les manifestations auxquelles elle a donné lieu et par la réaction disproportionnée des forces de l'ordre. Pourtant, en tant que mise à l'épreuve de la force politique des citoyens, la conférence de Seattle revêt une importance beaucoup plus grande du fait qu'elle a permis aux ONG de gagner en puissance. Les ONG participantes avaient développé une critique radicale de l'hégémonie grandissante des multinationales et des menaces qu'elle fait peser sur le reste de la société. Elles ont su coordonner leur action malgré les distances énormes qui les séparaient et sensibiliser la population de leurs propres pays au problème.

Les jours de séminaires et de protestation qui ont marqué le point culminant de cette action à Seattle ont contribué à mettre davantage sous les feux de la rampe une nouvelle et précédemment obscure institution internationale (OMC) et à sensibiliser le public mondial à son existence.

Après Seattle, les manifestations de masse ont accompagné la réunion annuelle de la Banque mondiale et du FMI à Washington DC, le sommet hémisphérique tenu à Québec en avril 2001 afin de discuter du projet de zone de libre-échange des Amériques (ZLEA) ainsi que la réunion annuelle du G-8 ayant eu lieu à Gênes au mois de juin. Le degré de participation des groupes environnementalistes canadiens à ces réunions a bien sûr varié, notre présence étant nettement plus forte à Québec, où plus de 40 000 manifestants se sont réunis pour protester contre la tenue de négociations secrètes en vue d'étendre l'ALENA à la grandeur du continent pour créer la ZLEA. Bien que plus de 98 % de ces manifestants aient été pacifiques, la réaction disproportionnée des forces policières a encore une fois laissé des images qui n'inciteront sûrement pas beaucoup de personnes à s'adonner à ce genre de « participation publique ». Puis vint le sommet de Gênes où un manifestant devait laisser sa vie.

Puis ce furent les attentats du 11 septembre 2001.

Malheureusement, l'illégitimité grandissante de l'État et son abdication de la responsabilité qui lui incombe de protéger le bien public contre les assauts de la sphère privée a sapé la confiance de nombreux jeunes dans les institutions démocratiques. Bien qu'il soit sain pour un mouvement politique en expansion de mobiliser des masses de citoyens pour des manifestations pacifiques, un mouvement se doit d'étendre son action au-delà des rues pour être efficace. Nous avons besoin de groupes contestataires qui soient aussi efficaces dans les couloirs du Parlement que dans les rues.

La difficulté consiste à démontrer l'utilité qu'il y a à travailler à l'intérieur du système. Il faut un travail acharné pour mettre la démocratie au service de la population et de la planète. La majorité de nos élus préféreraient jouer au golf avec des PDG plutôt que de faire une randonnée pédestre avec des membres du Sierra Club. Maude Barlow a affublé du surnom de « nouvelle royauté globale » la caste des chefs d'État qui rencontrent leurs pairs à Davos dans le cadre de brillantes réunions rassemblant les fortunés de ce monde. Il peut en être autrement. En démocratie, il revient aux citoyens d'arracher leur gouvernement d'entre les mains des égoïstes et des cupides.

Tel était notre défi avant le 11 septembre, tel est notre défi aujourd'hui. Mais on ne saurait minimiser l'impact des attentats. Le 11 septembre nous a brisé le cœur. Les pertes de vie, l'horreur indicible de voir des avions bondés de passagers être transformés en bombes volantes dirigées sur des milliers d'innocents ont eu un effet dévastateur. Nombre d'entre nous n'en remettons pas moins en question la réaction aux événements. Les attaques sur Washington et New York n'étaient pas des actes de guerre, parce qu'elles n'ont pas été lancées par un État-nation. Elles étaient plutôt d'infâmes actes criminels. Le bombardement de l'Afghanistan n'a pas permis de démanteler Al-Qaïda. Pour les mères, les enfants, les grands-pères et les bergers afghans, ce que l'on appelle les « dommages collatéraux » s'épellent « morts et souffrance ».

Dans un monde obsédé par la menace terroriste, quelle attitude le mouvement pour une autre mondialisation doit-il adopter? À l'évidence, l'appel à la non-violence s'impose plus que jamais. La dissidence légitime avait déjà été criminalisée par suite de la réaction disproportionnée de la police au sommet de Québec. L'infime minorité d'agitateurs qui se sont servis des milliers de manifestants pacifiques les entourant comme couvert pour lancer des pierres ou faire du vandalisme ont aussi servi de prétexte à une réaction excessive des pouvoirs publics. Bien sûr, après le 11 septembre, le lancement de 30 000 bombes de gaz lacrymogène ne semble pas constituer une réaction tellement excessive. Mais pire encore, la mort d'un manifestant au sommet de Gênes et les raids effectués par la police italienne contre des manifestants pacifiques encore au lit après les manifestations seront sans doute justifiés comme une réponse appropriée pour faire face aux « terroristes ».

Que devons-nous faire? Kofi Annan, Secrétaire général des Nations Unies, a bien résumé la situation à l'occasion de la remise du prix Nobel de la paix attribué à l'ONU et au Secrétaire général. Depuis le 11 septembre, a-t-il déclaré, « *Le monde est en désordre, et malheureusement plus ce désordre s'accroît, plus nous avons de travail.* » Ce faisant, il faisait allusion aux Nations Unies, mais il s'adressait à chacun d'entre nous.

Les gens disent que le 11 septembre a tout changé. Il n'en est rien. Les changements climatiques constituent une plus grave menace pour la planète qu'Oussama ben Laden. Les Canadiens ont davantage à craindre des étangs bitumineux de Sydney que d'une attaque à l'anthrax. Il n'en reste pas moins que les événements du 11 septembre ont considérablement modifié la donne. Le sentiment que nous avions d'être en sécurité a volé en éclats. La confiance que nous affichions dans le cadre d'activités quotidiennes telles que l'ouverture du courrier ou le fait de monter à bord d'un avion a été ébranlée. Nous nous devons néanmoins de poursuivre notre travail. Le désordre du monde s'est simplement accru considérablement. Le temps commence à manquer pour sauver les écosystèmes de la planète, et le droit à la dissidence démocratique est de plus en plus menacé.

La vision d'un monde dans lequel ces tendances sont inversées suffit toutefois à animer tout activiste d'une énergie renouvelée. Le secret de la survie de la planète ne réside pas uniquement dans le progrès technologique ni dans la croissance économique, bien que tous deux aient un rôle à y jouer. Il réside plutôt dans une revitalisation de la démocratie. Les accords commerciaux constituent tous un consentement des États-nations à renoncer à une part de leur autorité dans l'intérêt du capital. Le seul frein véritable à la montée de l'hégémonie des firmes transnationales réside dans l'établissement d'une démocratie transnationale. Il est peu probable que l'État-nation retrouve sa suprématie d'antan, mais il ne faut pas en conclure pour autant que la démocratie soit perdue. Les pays membres de l'Union européenne ont rendu la création de celle-ci possible en renonçant à une part de leur souveraineté, mais contrairement à ce qui s'est produit dans le cas de l'ALENA, cette abdication de responsabilité n'a pas donné lieu à un vide. Le Parlement européen, malgré sa faiblesse, représente le premier organisme multilatéral dont les membres sont démocratiquement élus. Le modèle pourrait être adopté à l'échelle mondiale. Certains ont suggéré que les Nations Unies adoptent le régime bicaméral, les représentants d'une assemblée, l'Assemblée générale, étant nommés par les gouvernements, et ceux de l'autre, l'Assemblée des peuples, étant élus.

Figure au nombre des autres solutions proposées à l'échelle mondiale la création d'une Organisation mondiale de l'environnement qui aurait autant de ressources et d'influence que l'OMC.

Les changements requis sont colossaux et, compte tenu de l'ordre de grandeur des mutations sociétales et globales et de la crise que traversent les écosystèmes planétaires, nous disposons de peu de temps pour agir. Malgré l'urgence, les appels au réveil lancés par les environnementalistes restent impuissants à tirer les gouvernements de leur torpeur. Pour que les choses changent, il est essentiel d'aller au-delà des obstacles technologiques ou économiques pour examiner les valeurs sur lesquelles reposent les priorités de la société. C'est à cette mutation des valeurs que nous convie la Charte de la Terre en nous invitant à construire une société socialement et moralement juste et à entretenir une saine relation avec nos semblables et avec la planète.

L'influence et le discernement grandissants de la société civile mondiale nous donnent des raisons d'espérer. Toutefois, le temps presse, les tendances jouent contre nous et, comme le dit Kofi Annan, « *Le monde est en désordre, et malheureusement plus ce désordre s'accroît, plus nous avons de travail.* » Nous avons beaucoup de travail à abattre.